

# POLICE NATIONALE

## POLICE NATIONALE : DES HOMMES ET DES FEMMES À VOTRE SERVICE 24H/24

**En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112.**

**En cas de difficulté à parler ou entendre, envoyez un SMS au 114.**

**L'Hôtel de Police de Mantes-la-Jolie** se situe au 44-46 rue Pierre Sépard, à côté des gares ferroviaire et routière, (tel : 01.30.94.82.10), **220** fonctionnaires y sont rattachés et il couvre **12** communes.

**Victime ou témoin d'un événement** (accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale nécessitant une intervention rapide pour protéger les personnes et/ou les biens), **de faits immédiats ou graves**, le numéro à composer pour contacter la police ou la gendarmerie est le 17.

Ce **numéro d'urgence** permet à la police nationale d'exercer son métier : protéger.

## NUMÉRO D'URGENCE : 17 ET 112

**Plus d'informations :**

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr> (<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>)

## DANS QUELS CAS CONTACTER LE 17 ?

Toute situation pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

**En cas d'urgence**, vous êtes victime ou témoin

- d'un besoin de secours avéré (par exemple : personne suicidaire).

**En cas de faits immédiats** (en cours ou qui viennent de se produire) : vous êtes victime ou témoin

- de violences (physiques, conjugales, sexuelles...),
- vol à l'arraché (se voit arracher un objet de valeur tel qu'un sac à main, téléphone portable, bijoux...),
- d'un accident de la circulation avec blessé(s) et risque pour les autres usagers de la route,
- de faux démarcheurs présents ou qui viennent de quitter votre domicile,
- d'échange de drogue en cours,
- de cambriolage ou de vol de véhicule immatriculé, ...

## En cas de faits graves

- › une alerte à la bombe,
- › de troubles à l'ordre public graves (accès communs ou voie publique empêchés)
- › de nuisances importantes (par exemple :  
[le tapage nocturne après échec des démarches amiables](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>)

**Dans toutes ces situations, il est nécessaire de conserver son calme, et de bien indiquer la localisation des faits, la nature de l'urgence et le nombre de personnes concernées.**

## DANS QUELS CAS, NE PAS COMPOSER LE 17, POUR :

- › les pharmacies de garde, composer le [32 37](https://www.manteslajolie.fr/tel:3237) (<https://www.manteslajolie.fr/tel:3237>),
- › les chiens errants, contacter la police municipale ou la mairie,
- › dans certains cas de stationnement gênants (plus de sept jours, sur des lieux privés) : contacter la police municipale ou la mairie,
- › les dentistes de garde, consulter le site de l'ARS pour l'[Île-de-France](https://www.iledefrance.ars.sante.fr/permanence-des-soins-dentaires) (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/permanence-des-soins-dentaires>)
- › la perte de clés : contacter un serrurier,
- › la contestation de contraventions (PV) : consulter le site l'[Antai](https://www.usagers.antai.gouv.fr/demarches/saisiennumero?lang=fr) (<https://www.usagers.antai.gouv.fr/demarches/saisiennumero?lang=fr>)
- › pour connaître les coordonnées ou les horaires d'une unité de gendarmerie ou de police, consulter [Trouver mon point d'accueil](https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/trouver-un-commissariat-une-gendarmerie) (<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/trouver-un-commissariat-une-gendarmerie>)

## LA SITUATION NE RELÈVE PAS D'UNE URGENGE OU DE FAITS IMMÉDIATS

Vous pouvez **vous rendre dans votre commissariat ou brigade de gendarmerie** ou **échanger avec un policier ou un gendarme par tchat**. Quelle que soit ma situation, je peux **échanger anonymement** 24h/24 et 7j/7 avec un policier ou un gendarme en cliquant sur le **bouton bleu** situé en bas à droite de cet écran.

## AVERTISSEMENT

**Les appels sont enregistrés et identifiés** : le fait de signaler une alerte en sachant qu'elle est fautive constitue un délit, puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/securite/police-nationale?>